

### **1. CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015**

Membres présents et représentés : 28

### **2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉ-RELÈVE**

GRDF concessionnaire du réseau de gaz naturel sur notre commune, modernise le réseau par l'installation de compteurs gaz communicants.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage
- d'une augmentation de la fréquence des relevés engendrant une **meilleure maîtrise des consommations**
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités afin de mieux suivre l'évolution de la consommation.

**La municipalité des AUXONS soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sous forme de coffrets discrets sur les points hauts du village.**

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GRDF ont abouti à conclure qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur doit être signée prochainement.

### **3. SIGNATURE DE L'AVENANT CONCERNANT LA CONVENTION DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

La nouvelle organisation du secteur de l'énergie et des entreprises électriques et gazières implique le transfert des droits et devoirs des contrats de concession de Gaz de France à GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Un avenant sera signé avec GRDF qui versera chaque année à la commune des **AUXONS** une redevance de concession d'un montant d'environ **1 990 €**.

### **4. VENTE DE CARTES AVANTAGE JEUNES : NOËL EN SEPTEMBRE**

La Carte Avantage Jeunes, proposée par le Centre d'Information Jeunesse de Franche-Comté, regroupe un très grand nombre de réductions permanentes et d'avantages exclusifs dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou des services de la vie quotidienne.

Cette carte dont le coût normal est de 6€ participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de responsabilité notamment chez l'adolescent. Après négociation avec le Centre d'Information, la municipalité en gèrera la vente pour les « enfants » de 0 à 30 ans au prix imbattable de 3€ sachant que la différence par rapport au prix de base soit 3 € sera également prise en charge par la commune. La vente se fera à la bibliothèque fin d'août, début septembre (les dates vous seront communiquées en temps voulu).

**Un geste était fait en fin d'année pour les jeunes. Nous avons fait le choix de faire profiter de cet avantage dès la rentrée scolaire.**

#### **5. CREATION DE LA REGIE DE RECETTES INSTALLEE A LA BIBLIOTHEQUE (annule et remplace la délibération du 02 Janvier 2015).**

La gestion de la bibliothèque municipale est appelée à encaisser des abonnements annuels, des ventes ponctuelles de calendriers ou de livres et de produits divers directement rattachables à la gestion de la bibliothèque municipale.

Compte tenu du caractère saisonnier de ces ventes nous décidons de rattacher ce type de produit à la régie de la bibliothèque et de prendre les arrêtés de création de la régie et de nomination des régisseurs titulaires et suppléants.

- Noëlle THION Présidente
- Viviane POURCELOT Régisseur
- Dominique MEDARD Vice-Régisseur
- Roselyne PAUTOT adjointe chargée de la bibliothèque

#### **6. POTEAUX INCENDIE**

Un poteau d'incendie défectueux est à remplacer rue des Alisiers, un autre doit être réparé rue des Vignes. Une modification budgétaire est votée pour l'acquisition du nouveau poteau.

## **LE BILLET DE L'ÉLU**

**6 mois d'existence et elle a déjà tout d'une grande !**

La commune nouvelle LES AUXONS n'a que 6 mois, mais elle avance déjà à grands pas vers le bel avenir qui lui est promis.

**Des projets d'envergure** sont en cours ou déjà réalisés :

- La nouvelle bibliothèque vient d'être inaugurée dans des locaux totalement rénovés. Ces travaux ont été effectués à moindre frais, respectant les normes d'accessibilité, avec une réorganisation complète et modernisée : exemple probant d'une utilisation rationnelle d'équipements mutualisés ;
- La liaison Maupommier / Sablières, qui facilitera et sécurisera les déplacements sur l'axe principal de la commune vers son centre (école, commerces) sera entreprise cette année (voir détails dans le précédent billet de l'élu) ;
- Les équipements de sports et de loisirs, vieillissants et de gestion difficile, ne répondent plus aux attentes des habitants. Dès maintenant, la commune prend le problème à bras

le corps, en lançant l'étude pour la modernisation et l'agrandissement d'un véritable pôle sports/loisirs donnant satisfaction à toutes les associations locales pour la pratique de leurs activités ;

- La commune des Auxons, désormais propriétaire de l'ancien restaurant le « Sapin Bleu », a maintenant les coudées franches pour aménager sur ce site son projet de services à la population. Nous disposons de pistes sérieuses que nous espérons voir aboutir rapidement.

La gestion unique par la commune des Auxons de services administratifs, scolaires et techniques regroupés permet de rendre un **service plus performant** aux habitants, plus largement accessible. Et, comme cela avait déjà été annoncé, un certain nombre d'**économies** ont pu être réalisées grâce au regroupement de contrats d'entretien, d'assurances, etc.

Les Auxois pourront enfin remarquer que l'envergure acquise par Les Auxons depuis sa création permet d'engager des actions de toute nature. Les **travaux d'entretien et de rénovation** s'enchaînent à un rythme régulier : église St Pierre, rénovation de l'entrée du logement communal situé au dessus de la bibliothèque ; à l'école : tableaux numériques et vidéoprojecteur ainsi que réfection des peintures des couloirs cet été, remise en état du terrain de foot, etc.

**L'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme)** avance, malgré les retards dus à l'évolution des textes réglementaires.

Le **PADD (projet d'aménagement et de développement durable)** est un préalable obligatoire du PLU qui doit définir les orientations générales d'un développement local équilibré et maîtrisé (habitat, économie, mobilités, agriculture, etc.).

Il vient d'être débattu par le Conseil Municipal comme le prévoit la loi. Les phases suivantes plus concrètes (concertation publique, définition du zonage, règlement) pourront ainsi s'enchaîner plus rapidement, dès cet automne.

Toute l'équipe municipale, maire, adjoints, conseillers municipaux, agents communaux, s'attèlent sans relâche et avec conviction à ce nouveau défi : réussir les premières années de notre nouvelle commune. Le tableau rapide de ces six premiers mois d'existence atteste que la commune LES AUXONS semble bien née. Elle est de plus en plus citée en exemple ce dont nous pouvons être fiers !

*Jacques CANAL*  
*1<sup>er</sup> adjoint*

---

### ▶ ETAT CIVIL

#### Naissances :

Léo TISSOT, né le 12 juin

#### Décès :

M<sup>me</sup> Enrica DORELLI (veuve ARBIZZANI) décédée le 13 juin

### ▶ HORAIRES D'ETE POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE

*Du 13 juillet au 22 août, le secrétariat de mairie prend ses quartiers d'été. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.*

*Fermeture le samedi.*

### ▶ REMANIEMENT CADASTRAL

*Notre cadastre actuel ou cadastre Napoléonien est basé sur les principes et outils du 19<sup>ème</sup> siècle. Il fût révisé à partir de 1930 avec les méthodes de l'arpentage.*

*Ces techniques obsolètes sont remplacées par la géo localisation satellite qui permet la superposition des différents plans : routes, canalisations sèches et humides.*

*La commune a décidé d'effectuer un remaniement cadastral afin de se doter d'un outil fiable et moderne. Cette action consiste à monter un dossier complexe et de le défendre devant les services du cadastre. De nombreux villages en ont fait la demande mais c'est notre dossier qui a été choisi et nous bénéficierons de la gratuité pour de cette action. C'est un lourd travail qui s'étalera sur 2 ans.*

*Les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune sont informés qu'un remaniement partiel du cadastre a débuté le 30 juin 2015.*

*Ils sont instamment invités à :*

- fournir aux géomètres chargés des travaux toutes les indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles*
- leur communiquer les plans qu'ils possèdent*
- les accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué par une carte affichée en mairie.*

*L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurées par la Direction Régionale des Finances Publiques de Franche-Comté et du Département du Doubs.*

*Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune.*

### ▶ AFFOUAGE

*Par mesure de sécurité, conformément à la loi et sur les propositions de l'ONF, nous avons choisi de passer par un professionnel pour travailler de façon innovante et faire livrer les coupes de bois à domicile.*

*Le bois sera scié à votre convenance en 33 ou 50cm. Le cubage n'est pas limité, vous pouvez le commander en deux fois par 5, 10, 15 stères et plus, ceci pour la somme de 48 € TTC par stère. Cette somme sera à régler directement au professionnel qui vous livrera.*

Les personnes intéressées doivent s'inscrire dès maintenant à la mairie en précisant leur nom et adresse, le nombre de stères souhaités, la dimension désirée ainsi que la date de livraison. Ces dispositions sont valables pour 2015-2016.

**Concernant la vente de lots sur pied, la vente aura lieu à la Mairie en Novembre.**

### ► FORMATION INTENSIVE SUR LES DIFFERENTS HANDICAPS

Bien que déjà parue sur le site internet de la mairie, nous avons estimé que, dans un souci d'équité, cette information devait être également connue de toutes les personnes qui ne reçoivent la communication que par l'intermédiaire du bulletin municipal format papier. A la demande du Maire Serge RUTKOWSKI, également Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, **la mission handicap du CCAS de Besançon** représentée par Florence BATOZ et Marie-Jeanne HURLACHER, **en partenariat avec les associations représentatives**, a organisé le 9 juin un après-midi de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées.

Les élus, le personnel municipal, ont pu bénéficier de cette journée d'immersion dans le monde du handicap destinée à renforcer leur professionnalisme dans l'accueil des publics handicapés.

Cette action jusque-là planifiée en établissements scolaires a, pour la première fois en Franche Comté, été programmée pour des adultes.

En première partie, nous avons assisté à une présentation théorique au cours de laquelle Martine devenue malentendante à l'âge de 42 ans évoque le jour où tout s'écroule, elle doit se reconstruire entièrement et parle longuement de son quotidien.

Ensuite, quatre ateliers de mise en situation des différents handicaps y compris la maladie mentale ont été proposés par des intervenants associatifs : APEDA, UNAFAM, IAF, ARPC, MIRA...auxquels sont venus s'ajouter un atelier fauteuil roulant et un simulateur de vieillissement.

Il était particulièrement émouvant de pouvoir suivre Océanie âgée de 21 ans malvoyante et malentendante lorsqu'elle lisait le chapitre d'un ouvrage écrit en Braille tout en donnant une leçon d'humilité ou encore M. DESRUMEAUX délégué départemental de l'UNAFAM évoquer avec beaucoup de pudeur le quotidien de sa fille handicapée psychique.

L'implication des participants nous a permis de vivre des moments très intenses au cours de cette journée particulièrement enrichissante. Le « mieux vivre ensemble » vient du cœur mais peut se découvrir grâce à ces leçons de vie.

Nul n'est à l'abri du handicap, un jour tout peut arriver !

Aidons sans compter ceux qui sont en difficulté sans oublier les aidants qui mènent le même combat.

### ► A PROPOS DE NOTRE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

**Samedi 27 juin**, dans les locaux de l'ancienne mairie, a eu lieu **l'inauguration** de notre nouvelle bibliothèque "**Au fil des pages...**" voir les photos sur le site.

La création de ce pôle culturel a été possible grâce à l'implication de la Municipalité, à l'important travail de rénovation des lieux effectués par les employés communaux, aux précieux conseils de Mathilde Demougeot, notre référente à la Médiathèque Départementale, et enfin à l'aide des nombreux bénévoles sans lesquels rien n'aurait été possible.

Afin de favoriser une gestion rigoureuse et donner une réponse rapide et complète à vos attentes, l'informatisation de la bibliothèque se fera rapidement. Divers projets sont actuellement à l'étude : création d'une boîte à idées, suggestions de lectures, expositions, animations...



*Vous pouvez consulter toutes les informations concernant cet espace culturel et la liste des nouveautés proposées sur le site de la mairie.*

***Nous vous rappelons que durant les mois de juillet et août, la bibliothèque sera ouverte le samedi de 14h30 à 16h30.***

*À très bientôt au sein de cette bibliothèque en tant lecteurs ou futurs bénévoles !*

*Après cette période de chaleur difficilement supportable, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite de passer d'agréables vacances.*

LE MAIRE

**SERGE RUTKOWSKI**



### *SITE INTERNET*

Ce site est mis à la disposition de tous et chacun peut y trouver un intérêt. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin qu'il soit encore plus utilisé et que toutes les informations soient largement diffusées qu'elles soient communales, sportives ou culturelles.

**L'adresse pour se connecter au site de la mairie est [www.lesauxons.fr](http://www.lesauxons.fr).** Allez sur la page d'accueil et inscrivez votre adresse mail dans la case prévue à cet effet. Vous recevrez alors toutes les nouvelles que notre web master diffuse régulièrement avec un réel humour. Vérifiez que cette adresse ne soit pas dans vos indésirables.

**Rappel : pour les personnes n'ayant pas internet** il est indispensable, si ce n'est déjà fait, qu'elles se signalent en mairie afin de recevoir le bulletin format papier. Tel. 03 81 58 72 69.